

Exploitation du HCE de l'enquête CVS

Types de données

Exploitation statistique à partir des données d'une enquête de victimation rétrospective (CVS)

Nom de l'enquête

Cadre de vie et sécurité (CVS)

Producteur de l'enquête CVS

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Exploitation statistique

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE)

Champ de l'enquête CVS

France métropolitaine, individus âgés de 18 à 75 ans résidant en ménage ordinaire.

Période de collecte de l'enquête CVS

Premier trimestre de chaque année entre 2011 et 2018.

Mode de collecte

Questionnaires majoritairement administrés en face-à-face, dont une partie, celle concernant les victimations les plus sensibles (violences sexuelles et violences intra-familiales), est auto-administré sous casque.

Taille de l'échantillon final de l'enquête CVS

Entre 20 000 et 25 000 selon les années.

Données relatives à la maltraitance infantile intrafamiliale disponibles

Les données de l'enquête CVS permettent d'apporter des éléments chiffrés autour des violences physiques et sexuelles subies au cours des deux années précédant l'enquête. La possibilité de savoir si l'auteur de ces violences vit ou non sous le même toit que l'enquêté permet d'estimer la part de victimes de violences conjugales. Néanmoins, ces données ne permettent pas de connaître l'exposition à ces violences au cours de l'enfance ou l'adolescence et peu de précisions sur les auteurs sont disponibles de rendant pas possible l'étude chiffrée de la maltraitance infantile intrafamiliale.

Méthode de l'exploitation statistique

L'estimation du nombre d'enfants co-victimes de violences conjugales a été calculé en multipliant le taux de fécondité de l'année 2019 (estimé par l'Insee) par le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans déclarant avoir été victimes de violences conjugales au cours de l'année précédant l'enquête (estimé par le SSMSI en moyenne annuelle à partir des données de l'enquête CVS réalisée chaque année entre 2011 et 2018).

Définitions utilisées dans le cadre de l'enquête

Les violences conjugales

Elles désignent les violences physiques et/ou sexuelles commises par un conjoint au sens large (concubin, pacsé, petit ami) ou un ex-conjoint.

Le taux de fécondité

Estimé par l'Insee, il désigne le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer.

Liens Internet



[Site internet dédié à l'enquête CVS](#)



[Site internet du HCE](#)



Publication concernée : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (2021, Juin). [Tableau de bord d'indicateurs, politique de lutte contre les violences conjugales, année 2019.](#)

Pour aller plus loin :




Service de la statistique ministériel de la sécurité intérieure. (2019, décembre). [Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité.](#) Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité ».



ONPE. (2022, novembre-décembre). [L'enfant victime de violences conjugales : une progressive reconnaissance.](#) ONPE synthèses, (10).

Note

A partir des données des résultats cumulés sur six années (2010 à 2015) de l'enquête CVS, l'Observatoire national des violences faites aux femmes estime qu'entre 2010 et 2015, en moyenne, chaque année, 1 % des enfants âgés de moins de 18 ans vivaient dans un ménage où une femme a été victime de violences conjugales l'année précédant l'enquête, représentant près de 143 000 enfants.

 Publication concernée : Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (2015, novembre). [Violences faites aux femmes : les principales données](#). La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, (8).